

106/305

N°

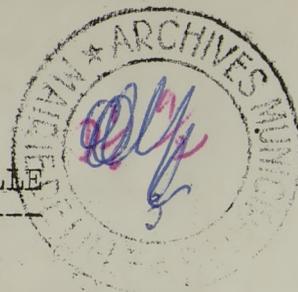


3

MAIRIE DE LILLE

Commission Extra-Municipale de la Famille

Objet du Dossier . . .



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du 8 Janvier 1954

A l'invitation de Madame DEFLINE, les membres de la Commission Extra-Municipale de la Famille se sont réunis dans son cabinet le 8 Janvier à 18 H 30.

Voici la nouvelle composition de la Commission :

- Pour l'Association des Familles de Lille dont le Siège est 60 Rue de l'Hôpital Militaire à LILLE :

- Monsieur André SANDER - 36 Avenue de Dunkerque
- Monsieur Marcel CORMAN - 26, Rue de Lannoy
- Monsieur René DU CASTEL - 14, Rue Auguste Mourcou
- Monsieur Georges HAMMOND - 29 Ter, Rue d'Antin

- Pour l'Association Populaire Familiale dont le Siège est 79 Rue de l'Hôpital Militaire à LILLE :

- Madame Germaine SILLARD - 22, Rue Lazare Garreau
- Madame DUQUESNE - 14, Rue du Sabot
- Monsieur Lucien BESNIER - 4, Rue Baudelaire
- Monsieur Roger CLEVES - 15, Bd. de Metz

et suppléant : Madame VANSPRANGHE - 8, Rue du Bazinghien

- Madame Veuve MALBRANQUE - 22, Rue Mirabeau, représentant les Veuves à l'Union Féminine, Civique et Sociale

Etaient présents : Madame MALBRANQUE, MM. BESNIER, CLEVES, CORMAN, DU CASTEL, HAMMOND, SANDER.

S'étaient excusés : Les autres membres.

Madame DEFLINE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission.

Elle fait un court exposé sur les origines des commissions Extra-Municipales de la Famille qui ont trouvé leur source dans la circulaire préfectorale du 27 Novembre 1948.

Le rôle tout particulier de la commission Extra-Municipale de la Famille consistera à donner à la Commission Municipale de la famille l'impulsion désirée sur des questions intéressant les familles

.../....

PROBLEME DU CHÔMAGE

Les commissaires manifestent leur intérêt et leur inquiétude envers le problème du chômage qui se présente sous deux aspects :

- 1^o) Les difficultés d'existence des familles avec les seules allocations de chômage.

- 2^o) La situation qu'il crée pour les jeunes sortant de l'école même avec C.A.P. - La plupart entrent dans la vie comme chômeurs, cette situation est tout à fait démoralisante.

Comment employer ces jeunes ? à des travaux d'intérêt public comme l'amélioration d'habitabilité des taudis ou à d'autres travaux présentant un intérêt social ; comment y parvenir ?

PROBLEME DU LOGEMENT :

La discussion s'ouvre ensuite sur les difficultés que continue à présenter le logement de la population.

Certains commissaires pensent que dans des cas particuliers une réquisition pourrait s'opérer dans les 48 heures ; ils proposent de tenter l'expérience sur une des maisons libres d'occupation depuis longtemps.

Madame DEFLINE répond qu'elle n'est pas opposée à cette expérience mais qu'il lui semble que la réquisition dont il est parlé ne saurait recevoir d'acquiescement de l'autorité supérieure qu'en cas de péril de mort pour une famille dont le logement est un danger permanent.

Monsieur SANDER souhaiterait que la vente des immeubles libres puisse être aidée du gouvernement par une réduction sur les droits de mutation qui sont actuellement très onéreux (droit de première mutation = 25 + 4,50%)

SUPPRESSION DE L'ASSISTANCE A LA FAMILLE

La suppression de l'assistance à la famille a provoqué une grande gêne dans la plupart des foyers bénéficiaires.

La ville ne pourrait-elle voter un crédit pour la valeur de la différence entre la somme des allocations de l'assistance à la famille et celle de l'assistance à l'enfance, somme qui serait répartie entre les différents bénéficiaires des premières prestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire,

La Présidente,

R. REGIBO

P. DEFLINE.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Réunion du Mercredi 24 Mars 1954.



La Commission Extra-municipale de la Famille s'est réunie le 24 Mars à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, cabinet de Madame DEFLINE.

Présidait la séance : Mme DEFLINE adjoint au Maire, déléguée à la Famille

Étaient présents : Meses DUQUESNE et BILLARD, M. JORDAN, DU CASTEL, RAIMOND et SANDER.

S'étaient excusés : Mme BLINQUANT, M. BASNIER et CLIVAS

En ouvrant la séance, Mme DEFLINE fait approuver le procès-verbal de la réunion du 8 Janvier 1954.

M. DU CASTEL a constaté dans l'énumération des membres de la Commission l'absence du nom de M. BOULANGER. Il demande à Mme DEFLINE si le nombre de commissaires est limitatif. Celle-ci répond qu'il n'en est rien et que si M. BOULANGER n'a pas été convoqué c'est qu'il n'a pas été désigné par l'Association Générale des Familles. Une convocation lui sera désormais adressée avant chaque réunion.

PRÉPARATION DE LA FÊTE DES PÈRES 1954

Mme DEFLINE relate le vœu du Comité Départemental de l'organisation de la Fête des Pères de voir élargir les comités locaux d'organisation à des Organismes aussi divers que possible : syndicats, mouvements de Jeunesse, etc...

Considérant que jusqu'à présent le Comité d'organisation de la Fête des Pères était essentiellement d'inspiration familiale, y a-t-il un intérêt à y incorporer d'autres formations plus spécialisées dans d'autres domaines ? La plupart des membres ne le croient pas, bien que cependant, une représentation de jeunes semble souhaitable dans le but par exemple d'organiser dans les établissements hospitaliers ou de vieillards des manifestations de sympathie à l'égard des vieilles mères.

Les commissaires se demandent ensuite comment établir le programme de la Fête en vue d'y apporter cette année un intérêt nouveau.

M. SANDER et COMAN proposent d'organiser des fêtes dans chaque quartier. Elles pourraient avoir lieu le dimanche précédent la Fête officielle ; on tombe d'accord pour réaliser ces manifestations sous l'égide d'un Comité réunissant les deux associations familiales.

Mme DEFLINE pense qu'il serait sans doute intéressant de consulter les dossiers des mères médaillées et d'y rechercher les plus mal logées en vue d'une inscription prioritaire dans les plans des constructions d'urgence. Les membres de la Commission sont d'accord pour apprécier comme il se doit cette attention mais mettent en garde Mme DEFLINE quant à une promesse qui ne serait pas suivie d'effet.

Le samedi après midi

COLIS

Comme l'an dernier il est décidé qu'un colis sera attribué aux Mères médaillées et porté à domicile la veille de la Fête.

Il sera constitué comme en 1953 par :

- 1 boîte de chocolats
- 1 livre de café
- 3 boîtes de cassoulet
- 3 boîtes de jambon
- 1 bouteille de vin rouge
- 1 bouteille de vin blanc
- 1 boîte de biscuits
- 1 confortable moka

Une visite officielle aura lieu dans les garderies et crèches municipales. Les associations familiales sont invitées à désigner les personnalités par lesquelles elles désirent se faire représenter ainsi qu'un certain nombre de mamans membres de leur association.

VISITE DANS LES MATERNITES :

Après s'être réunis au jardin du P'tit Quinquin où il sera déposé une gerbe, des délégations officielles visiteront les Maternités de la Ville. Un hommage officiel sera rendu aux mamans présentes et chacune d'elles se verra offrir des fleurs et un objet vestimentaire pour le bébé.

MANIFESTATIONS A LA RADIO

Comme chaque année des émissions radiophoniques spéciales seront organisées à Radio-Lille. En vue de les préparer, Mme DEFLINE s'entretiendra avec M. LEFONT et DEGRYSE de la Radio-Télévision Française.

Programme du Dimanche

Aucune manifestation officielle n'aura lieu le dimanche matin afin de laisser libre cours aux initiatives des organisations familiales dans les quartiers.

Le dimanche après midi à 15 H 30, l'administration municipale se rendra au jardin du P'tit Quinquin où une nouvelle gerbe sera déposée et toutes les personnalités se retrouveront à 16 H. à l'Opera.

Après les allocutions d'usage, aura lieu la remise officielle des diplômes et décorations aux mamans nouvellement promues dans l'Ordre de la Famille Française. Un spectacle de variétés suivra dont Mme DEFLINE soumet les différents numéros à la Commission ; ce programme sera arrêté définitivement au cours de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Jumelage de certaines villes européennes - La Présidente fait part à la Commission du jumelage des villes de LILLE, COLOGNE, TURIN et LIEGE.

Elle expose le sens de ces accords dans le cadre d'une meilleure compréhension entre les différentes villes européennes.

Des rencontres entre Maires et personnalités de ces différentes villes auront lieu incessamment à LILLE. En particulier les délégations de COLOGNE, de TURIN et de LIEGE seront reçues par la municipalité lilloise les 30 Avril et 1er Mai prochains.

Au sein de ces délégations seront formées différentes Commissions d'étude et en particulier une Commission sociale et familiale.

Un certain nombre de questions ont été étudiées qui seront soumises au Maire de COLOGNE, en voici le détail :

- Logement :

- Importance de l'effort de construction et de reconstruction
- Adaptation du logement aux besoins et à l'importance de la famille
- Part du loyer dans le budget familial. Les loyers sont ils supportables pour les budgets modestes.
- Logements individuels ou collectifs ? (Pavillon ou building)
- Accession à la propriété ou location ?

- Famille :

- Sont-elles groupées en Associations.
- Rôle des Associations.
- Leurs relations avec les Pouvoirs Publics
- Réalisation de ces Associations en faveur des familles : Résidence sociale - Service collectif.
- Quels sont leurs problèmes ?
- Education : Rôle et place de la Famille par rapport à l'Etat.
- Vacances familiales (de préférence aux colonies de vacances)

- Aide sociale :

(Législation, initiatives publiques, (municipales notamment), et privées).

En faveur de l'Enfance :

- Enfance normale
- Enfance abandonnée
- Enfance inadaptée (délinquante ou non)

En faveur de la femme :

- Femme seule chargée d'enfants

En faveur des vieillards :

- secours
- Aide à domicile
- Hospitalisation

- Service social

Formation des assistantes sociales
Rôle des assistantes sociales
Pluralité ou unité des services sociaux (publics ou privés)
Rôles des Municipalités dans le service social
Résidences ou Centres sociaux

- Hôpitaux

Par qui sont administrés les hôpitaux.

Qui supporte les frais d'hospitalisation : Sécurité Sociale et hospitalisés.

Coût de l'hospitalisation : par journée. Ce prix comprend-il tous les frais médicaux et pharmaceutiques.

Qui supporte les frais de constructions, d'extension ou d'aménagement des Hôpitaux.

- Jeunesse

Diversité des Mouvements de Jeunesse et leurs buts.

Leur organisation et leurs relations avec l'Etat et la Commune
Echange d'écoliers, de jeunes étudiants et de jeunes ouvriers.

Le double des fiches questionnaires sera envoyé aux associations familiales de LILLE.

LOCUMENTS -

M. HAMMOND attire l'attention de la Commission et tout particulièrement de Mme DEFLINE sur plusieurs cas absolument tragiques de gens logés d'une manière inhumaine. Il réclame des réquisitions pour les cas les plus urgents. Il signale qu'à ROUBAIX les réquisitions seraient ordonnées actuellement par le Maire qui s'appuie sur des textes gouvernementaux non encore rendus officiels, mais en profitant de l'ambiance créée par la campagne de l'abbé PIERRE.

DOCUMENTATION INTERESSANT LES VEUVES -

Mme MALBRANQUE absente fait demander par M. HAMMOND si la Ville pourrait faire éditer une plaquette comportant les droits que peuvent faire valoir les veuves et les différentes possibilités d'aide auxquelles elles peuvent prétendre.

Mme DEFLINE répond que la chose n'est pas impossible. Il suffirait que Mme MALBRANQUE rassemble auprès de différents Organismes distributeurs les renseignements relatifs aux différents cas qui peuvent se présenter. La Mairie se chargerait alors de faire imprimer la plaquette.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 15.

Le Secrétaire,

La Présidente,

R. REGIBO

P. DEFLINE

...//..

La grande majorité de celles-ci désireraient obtenir une maison petite s'il le faut, avec équipement sanitaire réduit, à condition qu'elle soit individuelle.

Madame DEFLINE fait alors part de la grande satisfaction qui lui a été manifestée par les personnes récemment installées dans les habitations du nouveau quartier des "Alouettes" et du "Petit Maroc".

Les membres de la Commission sont à nouveau unanimes à déclarer que c'est ce type de maison : simple, léger et relativement peu coûteux qui devrait être construit à grande échelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente,

Le Secrétaire,

P. DEFLINE

J. CHIMOT



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE



Réunion du Lundi 7 Mars 1955

La Commission extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Lundi 7 Mars 1955 à 18 heures 30 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de Madame DEFLINE, Adjoint au Maire.

Présidait la séance : Madame DEFLINE, Adjoint au Maire

Etaient présents : MM. CORMAN, DU CASTEL, HAMMOND et BESNIER

S'étaient excusés : Mmes DUQUESNE, MALBRANQUE et SILLARD
MM. CLEVES, SANDER et BOULANGE.

Assistaient également à la réunion : M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division
et M. CHIMOT, Chef du Service de la Famille.

En ouvrant la séance, Madame DEFLINE fait approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

PREPARATION DE LA FETE DES MERES 1955

Madame DEFLINE propose de passer sans plus tarder à l'étude de l'organisation de la Fête des Mères qui aura lieu le 5 Juin prochain.

M. BESNIER prend alors la parole au nom de l'Association Populaire Familiale. Il déclare que son Organisation ne participera pas à la manifestation officielle qui doit avoir lieu comme d'habitude à l'Opéra. Il estime en effet "qu'afin que les Mères puissent réaliser l'épanouissement qui leur est réservé", le 5 Juin doit être une journée revendicative.

Il expose que les trois buts principaux de l'Association Populaire des Familles sont :

- 1^o) de représenter les familles des milieux populaires
- 2^o) d'éduquer ces familles
- 3^o) et plus particulièrement les Mères.

Madame DEFLINE et les autres membres présents de la Commission estiment que le 5 Juin ne doit pas être considéré comme le prétexte de manifestations revendicatives et que ce serait au contraire dénaturer cette journée que d'en faire autre chose qu'une fête au cours de laquelle les mamans sont choyées par leurs enfants et honorées par les autorités.

M. BESNIER maintient malgré ces arguments le point de vue de l'Association qu'il représente et déclare qu'il faut profiter de la Journée Nationale des Mères pour faire connaître publiquement leurs besoins essentiels et appuyer leurs revendications.

.../..

DISTRIBUTION D'UN COLIS AUX MERES MEDAILLEES

Il est décidé d'attribuer comme d'habitude un colis aux Mères médaillées. Ce colis semblable à celui de l'an dernier serait remis le Samedi après-midi.

Les membres de la Commission sont unanimes à déclarer que le colis de 1954 a satisfait toutes les mamans. Ils émettent cependant le désir que les deux bouteilles de vin du colis soient de même nature.

Madame DEFLINE donne son accord de principe et déclare que, si cela est financièrement possible, il pourrait être envisagé l'attribution de deux bouteilles de vin blanc et de deux bouteilles de vin rouge.

Les autres denrées du colis seraient identiques à celles de l'an dernier :

- 1 livre de café
- 1 coffret de biscuits
- 1 boîte de petits quinquins
- 1 boîte de chocolats fins de 500 grs
- 1 jambon d'un kg
- 1 moka

VISITE DANS LES MATERNITES :

Les délégations officielles présenteront comme à l'accoutumée un hommage officiel aux mamans présentes dans ces établissements et chacune d'elles se verra offrir des fleurs et un objet vestimentaire pour le bébé.

PROGRAMME DU DIMANCHE :

Comme d'habitude également il est décidé de procéder à l'Opéra l'après midi à la remise officielle des diplômes et des décorations aux mamans nouvellement promues dans l'Ordre de la Famille Française.

Madame DEFLINE propose ensuite qu'il soit donné un spectacle de variétés et music-hall pour lequel elle prendra contact avec les organisateurs fixés actuellement dans la région.

Le programme exposé par Madame DEFLINE reçoit l'agrément unanime des membres de la Commission.

LE LOGEMENT :

Une longue discussion intervient ensuite au sujet de l'important problème du logement.

Tous les membres de la Commission sont d'accord pour constater que les solutions adoptées par le Ministère de la Construction n'ont pas la faveur de la population.

En effet les immeubles à étages et à appartements multiples ne plaisent pas aux mal-logés ; de plus ils sont le plus souvent hors de la portée des familles à budget modeste.

.../...